

# Pourquoi les partis politiques se moquent des abstentions

Gérard GAUTIER

*A l'annonce du nouveau record inquiétant d'abstentions lors du premier tour des Régionales, de nombreuses raisons ont été avancées pour justifier l'attitude des électeurs face à ce scrutin. En dehors de l'évocation des conséquences de la crise économique, il ne peut être nié que le faible niveau des débats, les erreurs stratégiques des partis pour mobiliser leur propre électorat en ne permettant pas, à quelques exceptions près, d'identifier les vrais enjeux de l'élection, aient pu jouer. Pas plus que ne peut être ignorée la défiance de plus en plus grande des citoyens, vis-à-vis de la classe politique, engendrée par le sentiment de ne jamais être écoutés en dehors des campagnes et que « voter ne sert à rien ».*

A cela s'ajoutent des campagnes qui ont été lancées, parfois par opportunisme mais le plus souvent de manière imprudente, voire irresponsable, pour appeler à... l'abstention.

Mais comment s'en étonner lorsque l'on sait que Jean-Louis DEBRE, ancien ministre de l'Intérieur de la République il faut le rappeler, actuel président du Conseil constitutionnel oublie que son rôle « **est de faire respecter la Constitution et les « libertés publiques** » et non de faire... publiquement l'apologie de « l'abstentionnisme ! ». Lui qui plus qu'un autre devrait se souvenir que selon l'article 3 de la Constitution que le peuple exprime sa Souveraineté en votant afin de choisir ses représentants ou de faire valoir son point de vue lors d'un référendum. C'est cette participation des citoyens qui fonde et légitime la démocratie représentative.

**Ce qu'il faut savoir est que la classe politique se moque éperdument des abstentions. Il suffit de connaître les incidences de la loi de 1995 concernant le financement public des partis politiques.**

*Source Blanc c'est exprimé 2009 - Livre « Vote blanc la longue démarche » Edition L'ECHARPE*



Depuis 1995, le montant de l'aide publique est de 80,26 millions d'euros, chacune des fractions bénéficiant de 40,13 millions d'euros.

Le respect de la loi concernant la parité intervient dans le montant réellement attribué.

La survie d'un groupe étant sa faculté à s'adapter, **la communauté des politiques** a rapidement réagi et il y a eu immédiatement des dérives.

**La première semble être la prolifération des bénéficiaires... :**

Ainsi on est passé en 1996 de 36 partis dont **13 outre-mer** à 54 partis dont **29 outre-mer**... en 1999.

A voir l'inflation du nombre des partis d'outre-mer on peut se poser la question de savoir si certains n'ont pas trouvé là, en utilisant le principe des vases communicants, de nouvelles possibilités de créer des « **caisses... noires** » ?

Le montant total versé en 2008 a été de plus **74 millions d'euros**... montant qui a été minoré du fait de la **pénalité due au non respect de la parité**. L'importance de ce pactole ne serait pas forcément critiquable si la cohérence était respectée. Si la « **récompense républicaine** » attribuée l'était en fonction d'une réalité, d'un effort. En fait, si elle était légitime.

Or, lors de l'élection législative de 2007 qui sert de référence pour les attributions des aides, il y a eu au **premier tour un taux d'abstentions de 39, 58 %**.

– l'UMP a réuni **39,54 %** des suffrages exprimés *soit 23,44 % des inscrits*,

– le P.S. a réuni **24,73 %** des suffrages exprimés *soit 14,66 % des inscrits !*

En tenant compte de ces résultats et en cumulant les deux fractions, les retombées y afférentes, **les deux partis majoritaires** se sont réparti, pour l'année 2008, **76,43 %** des aides publiques :

Le P.S. et apparentés a touché **30,34 %** et l'UMP **46,09 %** des aides publiques.

Ainsi, entre les deux scrutins législatifs qui servent de référence pour le financement public, alors qu'il y a eu **une augmentation des abstentions de 4 % entre 2002 et 2007**, les deux partis majoritaires ont vu **la part des aides qui leur ont été attribuées augmenter dans le même temps de 3,52 %**.

Ce qui incline à se poser des questions quant à la vertu de l'égalité républicaine et de la vérité du slogan : « **Travailler plus pour gagner plus !** »

Le lien de causalité n'existant pas de toute évidence, la question qui se pose est de savoir si nous ne trouvons pas, dans le cas présent, **devant un cas d'enrichissement...sans cause**.

Ce qui n'est pas, malheureusement, un délit. Comment s'en étonner lorsque l'on sait qui vote les lois ?

Il est très intéressant de prendre connaissance du rapport de 2005 du Service Central de la Prévention de la Corruption (SCPC) du ministère de la Justice : « *De plus, le financement public augmente d'une certaine manière la **distance entre les partis politiques et le grand public, l'élite politique et le citoyen qu'il s'agit de représenter. Ce n'est plus le citoyen qui est sollicité mais le contribuable qui participe de manière passive et obligatoire aux financements des partis politiques avec qui il n'a pas forcément des affinités politiques*** ».

Cette position conforte les propos tenus le **16 juillet 2002** par **Hervé Novelli** devant la Commission des finances qui avait à examiner un amendement présenté par le président Pierre Méhaignerie et le rapporteur général, *tendant à exclure de la première fraction de l'aide publique au financement des partis politiques, les formations ayant obtenu **moins de 1 % des suffrages exprimés***.

Après un certain nombre d'intervenants, Hervé Novelli s'est lui interrogé sur l'insertion d'un tel amendement dans le présent projet de loi puisqu'il n'y avait pas urgence à légiférer et que l'équilibre du budget de l'État n'était pas affecté. Il avait ensuite déclaré : « *Il faut en revanche s'interroger sur la nécessaire réforme des disposition législatives organisant le financement des partis politiques, **dés lors que, malheureusement, c'est aujourd'hui ce dispositif de financement qui structure l'organisation de la vie politique*** ».

C'est pourquoi l'association *Blanc c'est exprimé* continue, à militer pour réformer **la loi de financement public des partis politiques. Ce que ne veulent pas les politiques !**

Sur le plan de l'esprit, en dehors de nombreuses pistes de réflexion, l'association souhaite que soit prise en compte **l'évolution positive ou négative du taux des abstentions enregistrés lors du premier tour de la législative en question avec celui de l'élection précédente**, pour établir le montant global des financements publics à répartir et de ne plus s'appuyer pour la répartition, sur le pourcentage de **suffrages** obtenus par **rapport aux exprimés** mais bien par rapport au **nombre des inscrits !**

Je veux rester optimiste, malgré ce qu'en dit le rapport du Service Central de la Prévention de la Corruption (SCPC) du Ministère de la Justice, à savoir : « *la difficulté de réformer le dispositif résulte du fait que la classe politique dans cette affaire est à la fois juge et partie* »...

*Source Blanc c'est exprimé 2009 - Livre « Vote blanc la longue démarche » Edition L'ECHARPE*

**Gérard GAUTIER**  
Ancien Conseiller Régional de Bretagne  
Président Mouvement « BLANC C'EST EXPRIME »  
B.P. 330 22003 Saint - Brieuc cedex 1 Téléphone : 02 96 33 50 34